

Rapport de minorité N°135/2018
Nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture
des commerces en ville de Nyon

Nyon, le 19 mars 20109

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Valérie Annen et Paola Möhl Pignatelli ainsi que de Messieurs Thierry Campiche¹ (excusé lors de la dernière séance), Marco Carenza, Alexandre Démétriadès (remplacé par Corinne Vioget Karadag lors de la dernière séance), Bernard Ueltschi (excusé les 9 et 17 janvier 2019), Pierre Wahlen et Sacha Vuadens, président et rapporteur, s'est réunie une première fois le 22 novembre 2018. A cette occasion elle a entendu Monsieur le Syndic Daniel Rossellat, accompagné de Monsieur David Pernet, délégué à l'économie et au commerce de la Ville.

Suite à cette première séance, la commission a décidé de rencontrer des représentants du Syndicat UNIA et de la Société industrielle et commerciale de Nyon (ci-après « SIC ») afin d'entendre les positions de chacune des parties. Ainsi, la commission a invité le 9 janvier 2019 Monsieur Yves Defferrard, secrétaire régional UNIA et le 17 janvier 2019 une délégation de la SIC composée de Madame Marisa Benedetto, présidente de la SIC, et de Messieurs François Arcidiacono, membre de la direction de Migros et membre du comité représentant du centre commercial La Combe, et Marek Dabrowski, membre du comité et gérant de Manor Nyon. Ces deux rencontres se sont déroulées en présence de Pierre-François Umiglia, secrétaire municipal. Qu'ils soient toutes et tous remerciés ici de leur implication aux travaux de la commission.

Enfin, la commission s'est réunie une dernière fois le 12 février 2019 afin de conclure ses délibérations.

Contexte du préavis

La Municipalité présente avec le préavis 135 non pas un nouveau règlement, comme l'annonce son titre, mais une version légèrement modifiée du règlement précédemment adopté en 2011. Les modifications sont pour la plupart de l'ordre de la cosmétique avec toutefois 4 points plus conséquents mis en avant dans ledit préavis : une refonte des modalités d'ouverture des commerces lors des nocturnes du mois de décembre, une réglementation de soirées de ventes privées sur invitation, la possibilité pour la Municipalité de modifier les horaires d'ouverture des commerces pour une période allant jusqu'à une année maximum et enfin, l'ouverture généralisée des commerces nyonnais jusqu'à 19h00 le samedi².

¹ En remplacement de Monsieur Eric Bieler pour l'ensemble des travaux de la commission

² Les commerces pouvant ouvrir plus tard le samedi (21h pour les magasins de fleurs, 22h pour les magasins de tabac, journaux, kiosques, boulangeries, glaciers, épicerie ou alimentations à caractère familial, stations-services, etc.) ne sont pas concernés par cet horaire.

Ce dernier point a cristallisé l'attention aussi bien des médias locaux, des principaux intéressés que sont les représentants des commerçants et ceux des employés, des nyonnais et enfin des représentants de ces derniers au Conseil communal. En effet, la prolongation d'une heure de l'horaire d'ouverture des commerces le samedi a constitué un point majeur de désaccord, puis de blocage des négociations entre les partenaires sociaux que sont la SIC et UNIA, ne permettant pas de conclure une nouvelle convention collective de travail³ (CCT). La Municipalité a décidé, comme elle le dit dans son préavis et l'a répété aux commissaires, de présenter son préavis quand bien même les négociations n'ont pas abouti, laissant le soin à notre Conseil de trancher le débat.

La commission a pris acte de cet état de fait lors de sa première séance et a décidé de rencontrer la SIC et UNIA, non pas pour se substituer à la qualité de médiatrice de la Municipalité, mais afin de comprendre les blocages survenus dans les négociations et la suite envisagée par les partenaires sociaux.

Les parties ont pu exposer leur point de vue sur le sujet à la commission. Leur audition n'a révélé aucune surprise pour la commission et a confirmé ce qu'en dit le préavis, soit le blocage des négociations sur deux points : l'ouverture des commerces à 19h le samedi pour la SIC, ainsi que le financement des contrôles de la CCT pour UNIA. Cependant, les deux camps ont dit être prêts à se mettre immédiatement autour d'une table et à reprendre les négociations.

Enjeux du commerce à Nyon

Il semble utile à la minorité de la commission de rappeler que Nyon, parce qu'elle est proche de la frontière et de pôles commerciaux facilement accessibles aux véhicules motorisés, subit une pression certaine pour réussir à attirer, satisfaire et conserver les consommateurs, ainsi que le tissu de petits, moyens et grands commerces. En outre, la consommation en ligne, sans horaire d'achat et à domicile⁴, est une menace sérieuse pour les commerces, et particulièrement pour les commerces de mode⁴. Enfin, son statut de ville-centre régionale, et les infrastructures existantes ou à venir doivent évidemment contribuer à répondre à ces défis.

Cette question n'est d'ailleurs pas liée spécifiquement aux achats du samedi, 88% des achats en Suisse étant effectué en semaine⁵. Par ailleurs, il est intéressant de noter que seule la moitié des déplacements en Suisse incluant des achats ne le sont comme but en soi, et que donc l'autre moitié est liée à d'autres activités comme les loisirs, le travail ou autre.

Enfin, il est à rappeler que si la Suisse a gagné la paix du travail, c'est parce qu'elle a appris que le partenariat social est une de ses composantes essentielles. Nyon est la seule Ville avec Lausanne à posséder une CCT dans le domaine du commerce de détail. Même si l'on peut regretter la lenteur de création d'une CCT cantonale, il n'en reste pas moins que nous devrions toutes et tous être fiers de voir que Nyon est pionnière dans la protection du travail d'un secteur où les employés ont souvent de faibles revenus et des conditions de travail rudes.

Ainsi, la minorité de la commission s'est attachée à répondre aux questions suivantes afin de traiter ce préavis :

- Les modifications d'horaires proposés aident-ils à répondre au défi s'agissant des clients et des commerces nyonnais ?
- Que faire pour notre tissu de commerce du centre-ville ?

Des horaires d'ouverture du samedi

La Municipalité soutient que la prolongation des horaires d'ouverture des commerces le samedi est une étape nécessaire pour soutenir la promotion du commerce local et favoriser son essor. Les représentants de la SIC ont également plaidé pour l'importance de cette modification pour la survie du commerce nyonnais.

La minorité de la commission s'est étonnée à plus d'un titre de ceci. En effet, si le tableau était tel que décrit, une majorité de commerces du centre-ville devraient fermer aujourd'hui leurs portes à

³ La CCT conclue précédemment est reconduite tacitement d'année en année.

⁴ Zalando a une part de marché de 10% en 2018 selon le Retail Outlook 2019 de Crédit Suisse

⁵ Chiffres de 2015 cité dans le Retail Outlook 2018 de Crédit Suisse.

18h le samedi. Or, il se trouve que sur les 52 commerces⁶ de la Rue de la Gare, seuls 15 ferment effectivement à l'heure maximum. Il n'apparaît pas raisonnable de penser que d'étendre ces horaires d'ouverture en l'état contribue de quelque manière que ce soit à améliorer une situation par ailleurs déjà très hétérogène⁷. En outre, et pour l'anecdote, des commerces ayant déjà aujourd'hui l'autorisation de fermer à 21h ou 22h (fleuristes, boulangerie, kiosques, etc.) ferment au plus tard à 18h, pas après à notre connaissance. Il est en effet difficile pour plus d'une structure de pouvoir se permettre du personnel pendant des heures où il n'y a pas grand-monde.

En revanche, il est évident que la disparité de fermeture des horaires des commerces ne contribue pas à l'attractivité desdits commerces en centre-ville et qu'un des leviers permettant de rendre lisible, cohérente et attractive des commerces du centre-ville serait une harmonisation des horaires respectée par tous les commerçants.

Conclusion : que faire pour le commerce nyonnais ?

La minorité de la commission regrette que le Conseil ait dû s'emparer de ce préavis qui a un goût d'inachevé. Elle a compris que la Municipalité a cédé à certaines pressions pour présenter une extension des heures d'ouverture du samedi, dont il n'est pas du tout évident qu'elle améliorera la situation des commerces de Nyon et qui a même au contraire de forte chance d'accroître la confusion des consommateurs.

En outre, la minorité de la commission regrette que pour proposer cette mesure dont il est légitime de penser qu'elle n'atteindra pas seule le but visé d'encouragement au commerce local, la Municipalité demande au Conseil de prendre une décision alors que les négociations entre partenaires sociaux n'ont pas abouti. Il n'est pas habituel, pour ne pas dire inexistant, en Suisse de soumettre une décision touchant au travail à un délibérant sans que les partenaires économiques et sociaux aient pu trouver un terrain d'entente sur les modalités d'exécution de la décision.

S'agissant des autres articles du règlement, la minorité de la commission constate que plusieurs points majeurs n'ont tout simplement pas été abordés : il n'y a pas eu de réflexions apparentes lors de la rédaction du préavis sur des discriminations flagrantes entre les commerces selon par exemple s'ils sont à Rive, ou au Centre. Selon s'ils vendent des fleurs ou des chaussures. Selon s'ils existent encore ou non, comme par exemple les vidéoclubs.

La minorité de la commission croit pourtant qu'il est possible de proposer une vision solide et globale favorisant l'attraction, la satisfaction et la conservation du consommateur en Ville de Nyon, qui est le principal but de tout le préavis. Pour ce faire, la minorité de la commission pense qu'il est important d'abandonner l'idée que le centre-ville de Nyon régale avec les mêmes armes que les centres-commerciaux en périphérie de la Ville. Par définition, le centre-ville est au centre, et de préférence assez éloigné des axes autoroutiers et où le territoire est moins aisément accessible que les grandes parcelles périphériques. En revanche, Nyon a un potentiel indiscutable en termes de développement des achats couplés avec des activités de loisirs, de formation ou autre et c'est sur ce terrain-là que nous avons une carte à jouer.

Pour ce faire, en premier lieu, il apparaît nécessaire d'avoir des horaires d'ouverture harmonisés qui soient respectés par l'ensemble du tissu commerçant afin de rendre cohérent ce « centre commercial à ciel ouvert » que Nyon est. En second lieu des actions d'accompagnement de cette harmonisation, peu coûteuses comme par exemple la piétonisation de l'ensemble de la rue de la Gare et de la place Bel-Air demandée par voie de motion lors du dernier conseil, ou encore une facilité à effectuer les démarches pour étendre les terrasses des bistros et des animations plus ciblées en centre-ville devraient être mises en place.

La minorité de la commission pense également que les acteurs de ce dossier peuvent assez rapidement arriver à répondre à un nombre raisonnable de ses recommandations et permettre ainsi à notre Conseil de décider dans un climat plus serein, sur une réflexion qui aura été menée jusqu'au bout. Elle invite donc instamment les partenaires sociaux à se remettre autour de la table des négociations en vue d'un accord, et la Municipalité de proposer des modifications de fonds du règlement et de proposer dans la foulée à notre Conseil ce préavis modifié.

⁶ Liste complète en annexe

⁷ Une étude commandée par la SIC et UNIA en 2007 à un cabinet indépendant montrait d'ailleurs un avis défavorable des commerçants de Nyon à une ouverture à 18h le samedi, sans effet par la suite.

Enfin, et dans un deuxième temps, la minorité de la commission recommande d'étudier très sérieusement les pistes amenées par elle dans le cadre de ses travaux afin de répondre au défi qui nous préoccupent tous, comme représentants politiques, comme citoyens et comme nyonnais, à savoir le cadre de vie que nous souhaitons pour notre le centre de notre belle ville.

Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission vous recommande de renvoyer le préavis à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 135/2018 concernant le nouveau Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer le préavis N° 135/2018 concernant le nouveau Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces à la Municipalité.

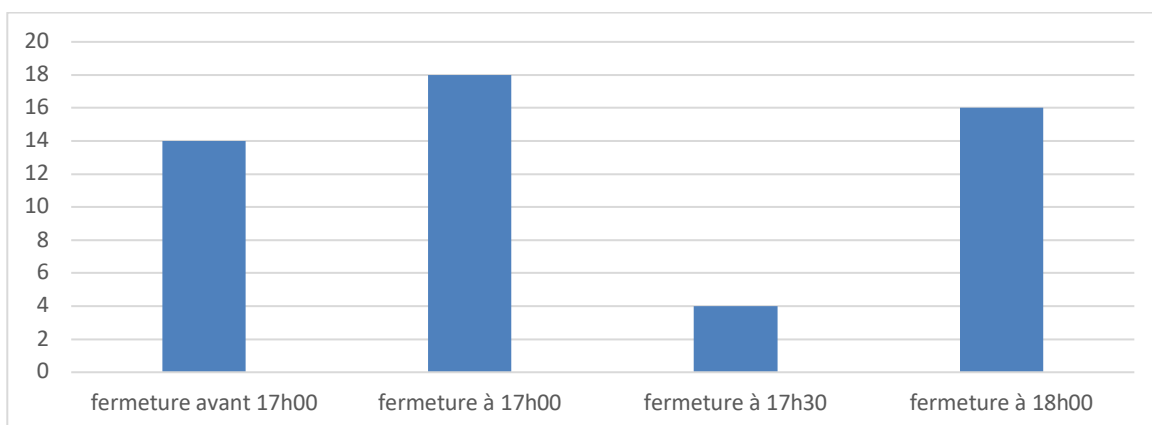
La Commission :

Alexandre Démétriadès
Pierre Wahlen
Sacha Vuadens, président et rapporteur

Rapport N° 135/2018

Nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces en ville de Nyon

HORAIRES DE FERMETURE LE SAMEDI SOIR DE 52 COMMERCES DU CENTRE VILLE



Zénith	12h00	GBT	17h00
UBS	12h00	Realini	17h00
Papeterie de la Côte	12h00	Boutique 21	17h00
Kuoni	12h00	Diva	17h00
Pradervand	12h30	Pharmacie Nyonnaise	17h00
Borex Poissons	13h30	Bar à disque	17h00
Droguerie du Jura	14h00	Cash and Pay	17h30
Shark's	14h00	Version and Co	17h30
Institut de l'ongle	15h00	Le Cercle du Thé	17h30
Marie-Jo	15h00	Kookai	17h30
Nyon Optique	16h00	J+L Arcade	18h00
Baechler	16h00	Optic 2000	18h00
Le Gîte	16h00	La Combe	18h00
Jemmely	16h00	Berdoz	18h00
Galerie d'Art	17h00	Manor	18h00
La Cave à Jules	17h00	Acuitis	18h00
Achat d'or	17h00	Capbybara	18h00
Brin de folie	17h00	Afflelou	18h00
Alexandre	17h00	Sun Store	18h00
A cause des Garçons	17h00	H&M	18h00
Salt	17h00	La Halle	18h00
Esprit	17h00	Anouk	18h00
Boucherie de la Côte	17h00	Caroll	18h00
Sunrise	17h00	Naf Naf	18h00
Shanti	17h00	Marrionaud	18h00
Au Cœur des Saveurs	17h00	Zebra	18h00

Source : relevé aléatoire d'un commissaire réalisé le 12 février 2019